

Dijon. 25 Mar. 1898.

Bon bien cher ami,

je n'ai pas trouve le temps ces derniers jours de m'occuper de la question posée par le correspondant du Blondel. Je l'ai examiné hier, et encore ne puis-je y répondre aujourd'hui qu'à la hâte.

Je ne réponds pas directement à Blondel parce que je ne suis si j'ai parfaitement saisi le point qui m'était soumis. Je crains quelque malentendu.. En tant que vous me parlez dans cette lettre de la rectification d'erreurs matérielle dans une loi par l'interprétation procé et la pratique judiciaire, il me semble que la lettre de M. von Schlegl pose une question assez différente, ^{qui que voient assurément} qui est celle de savoir si l'on admettrait en France, pour rectifier officiellement et légalement

une courtoisie, des procédures plus simples que celle d'une loi intercalaire, telles par exemple que des déclarations solennellement sans forme (formlosen Erklärungen), voté d'ordre du jour motrice (droit).

Cette dernière question, toute de procédure solennitaire, sort absolument de mon horizon et de ma compétence. Je n'ai donc que très-peu de chose à dire à son sujet.

Ensuite, celle que pose votre lettre, rentrait davantage dans mon ordre d'étude. Toutefois je dois dire que jusqu'à ce qu'il m'a été remis de mon dossier, comme tout ce qui se rattachait même indirectement à la critique et à la correction des textes, parmi lesquels un côté de ma question générale me paraît assez peu intéressant et n'avait pas grande portée pratique dans l'état actuel de notre législation française. En tout cas, je puis facilement vous communiquer quelques documents de jurisprudence relatives sur ce point à l'ende de mes notes.

Dans le doute où je suis sur ce que je puis bien faire pour répondre au désir de Blondel (car peut-être ne savez-vous pas la question posée plus que n'en connaît la lettre allemande) je vous ai rédigé une petite note où j'indique simplement ce que je sais sur les deux questions et je vous l'advoie avec la lettre de demandeur. Si vous jugez que je ne réponds pas à ce qu'on me demandait, vous n'aurez qu'à détruire le papier. Si, au contraire, vous y découvrez ou moins un embryon des renseignements sollicités vous le ferez lire à Blondel avec la lettre initiale. Et, en tout cas, merci.

Mon cours complémentaire de droit international pris, qui est à deux leçons par semaine en ce moment, me prend le meilleur de mon temps et m'assomme à tous points de vue. C'est tout juste si je puis mettre une demi-heure à mon 9^{ème} article sur la Maffeburg suédoise. Et pourtant, c'est le moment le plus important de ma étude, celui où

j'aborde des questions de fond et en grande partie, je vous renouvelles. J'y brûle un peu mes misscaux, et j'aurai grand besoin d'avoir votre avis, quand le numéro sera posé. Ce sera pour la mi-juin, je pense.

À ce propos, Barth, qui a lu les deux premiers articles parus, revient à la charge pour que je l'apporte mon travail à sa collection, malgré la publication commencée dans la Revue Bourguignonne. Il me propose de lui réservé, en crédit, une partie de l'ensemble et il suppose que, dans ces conditions, son éditeur accepterait de faire la publication en bloc. — Si la chose pouvait aller ainsi, je serais assez disposé à accepter la proposition, parce que je prouve, à peu près maintenant, que je pourrai bientôt donner à la dernière partie de mon travail des développements, proportionnés au reste, dans le temps n^e de cette année de la Revue Bourguignonne (à paraître en Octobre). Or après cela, la Revue changea d'éditeur c'est presque sûr. Et si Mr Lasserre fit gaffe pour ma disgrâce à part. Je pourrais surtout que je manquerais de temps pour préparer l'édition d'ici Novembre, me sentant un peu fatigué. Et n'ayant pas le droit de passer toute ma vacance à l'écrivain — je vous parle de là, parce que nous avons bien voulu me promettre à peu près une paix de tête lors que je commençais par réservé cette assentiment avant de donner les mains à un chrysanthème fort. En tout cas il ne sera question d'avoir votre avis pour répondre à Barth.

Adieu mon cher ami. Bonne va la chez vous je pense. Nous avons un des brachios d'enfant au retour de vacances. Mais c'est à peu près passé. Respect à Madame Salibé et mille bonnes amitiés pour vous.

F. Gouy

117

Monsieur R. Lalilles.

Professeur à la Faculté de droit.

10 bis. rue du Ré-aux-clercs.

Paris.



